

DIAGNOCURE INC.
(la « Société »)

**MANDAT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION
ET DE GESTION DES RISQUES**
(le « Président »)

Le Président du Comité de vérification et de gestion des risques (le « Comité ») est un administrateur indépendant et est membre du Comité. Il ou elle exerce une autorité générale afin d'assurer un travail cohérent au sein du Comité et s'acquitte de ses tâches promptement et efficacement. Le Président établit une ligne de conduite encourageant l'éthique et l'intégrité dans la culture d'entreprise de la Société.

À cet effet, et en plus de ses responsabilités en vertu du Mandat du Comité de vérification et de gestion des risques de la Société ou des lois applicables, le Président s'acquitte des tâches spécifiques suivantes :

En ce qui concerne la gestion du Comité, le Président :

- ❑ Prend toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que le Comité remplit ses obligations et responsabilités;
- ❑ Détermine le plan de travail annuel du Comité en collaboration avec le président du Conseil d'administration et la direction;
- ❑ Organise et préside régulièrement des sessions à huis clos;
- ❑ Agit comme intermédiaire entre le Conseil, les présidents des autres comités, les vérificateurs externes et la direction;
- ❑ Fait rapport au Conseil sur le travail et les recommandations du Comité;
- ❑ Maintient un cadre décisionnel éthique et responsable au niveau du Comité et adresse promptement et efficacement toute situation qui pourrait s'avérer déloyale ou contraire à l'éthique ou tout conflit d'intérêts potentiel porté à son attention;
- ❑ En tant que personne désignée pour la gestion des plaintes en vertu de la *Politique de dénonciation*, le Président prend également toutes les mesures raisonnables afin qu'une enquête appropriée soit menée en ce qui a trait aux méthodes comptables et procédés de vérification de même qu'aux contrôles internes et toute autre matière administrative qui pourrait avoir des répercussions matérielles sur les affaires de la Société, lorsque nécessaire ;

En ce qui concerne la conduite des réunions, le Président :

- ❑ Établit l'ordre du jour de chaque réunion du Comité en collaboration avec le président du Conseil d'administration, le chef de la direction et le chef de la direction financière;
- ❑ Préside les réunions du Comité;
- ❑ Fait en sorte que les ressources, la documentation ou l'information pertinentes aux travaux du Comité soient mis à la disposition de celui-ci;
- ❑ Prend toutes les mesures raisonnables pour encourager la participation des administrateurs lors des réunions du Comité afin de favoriser des échanges libres et constructifs.

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Chaque année, le Président du Comité de vérification et de gestion des risques remplit une auto-évaluation de performance et est évalué par tous les membres du Conseil. Ces évaluations sont ensuite revues par le comité de régie d'entreprise, de ressources humaines et de nomination de la Société qui, à son tour, présente ses recommandations au Conseil d'administration.

Adopté par le Conseil d'administration le 11 septembre 2006.

Revu et adopté par le Conseil d'administration le 5 mars 2008.

Revu et adopté par le Conseil d'administration le 8 juin 2009.

Revu et adopté par le Conseil d'administration le 17 mars 2010.